

**Ecole Maternelle du Ried**  
**Délégués des Parents d'Elèves**  
Marion SIFFERT  
7, rue du Wangenbourg  
67800 HOENHEIM  
[parentsmatried@yahoo.fr](mailto:parentsmatried@yahoo.fr)

Monsieur Le Maire,  
Mesdames STEIBLÉ et WERNERT,  
Messieurs HEITMANN et AUBRY  
Mairie de Hœnheim  
Route de la République  
67800 HOENHEIM

Hœnheim, le 18 décembre 2014

Objet : Etat endommagé des sols composés d'amiante de l'Ecole Maternelle du Ried depuis 2004  
Copies : Le conseil d'école de l'Ecole Maternelle du Ried  
Le Centre Socio-Culturel  
Courrier : Envoyé par mail

Monsieur le Maire,  
Mesdames,  
Messieurs,

Messieurs Heitmann et Aubry nous ont accueilli mercredi 17/12 à 17H00, et nous souhaitons formaliser par écrit notre perception de cet entretien houleux.

En préambule, Monsieur Heitmann nous a indiqué qu'il nous recevait d'une part car il estimait qu'il était temps de mettre un terme à nos échanges épistolaires pour avoir une véritable conversation afin de nous rassurer et d'autre part, car nous avons sollicité Stéphane Bourhis, élu de l'opposition afin qu'il intervienne au conseil municipal.

Cette introduction fort malheureuse nous a provoqué une vive émotion.

Nous œuvrons sans compter pour le bien de nos enfants et nous vous rappelons avoir initié cette entrevue en la sollicitant par écrit dans notre dernier courrier daté du 25 novembre.

Lorsque nous avons eu besoin de nous exprimer et de vous questionner sur le sujet vous avez été le destinataire de notre correspondance. Et l'insinuation de Monsieur Heitmann selon laquelle nous aurions eu recours à un procédé politicien a créé un vif climat de tension.

Nous vous rappelons que ce dossier nous mobilise depuis le mois de septembre, date à laquelle nous vous avons envoyé nommément notre première demande d'informations.

Monsieur Heitmann a ensuite jugé bon de nous préciser qu'il s'apprêtait tout simplement à nous faire lecture de la réponse que vous aviez apportée à Monsieur Bourhis au conseil municipal.

Nous lui avons expliqué avoir assisté au conseil municipal et avoir déjà entendu cette allocution destinée à un élu vous ayant posé une question orale précise, ne correspondant pas à nos propres interrogations demeurées sans réponse.

Notre présence à ce conseil du 15/12 nous a permis d'avoir l'information que le budget de 2015 prévoyait la réfection des sols des 2 bâtiments (2 x 40 000 €). Sur ce point, nous avons simplement insisté pour que M Heitmann nous confirme que les sols seront intégralement renouvelés d'ici la rentrée 2015.

Si c'est une très bonne nouvelle au demeurant, sachez que nous n'en attendions pas moins de la part d'une municipalité aussi investie sur la question des enfants. En effet, nous espérons vivement que le principe de précaution l'emporterait sur les finances. Finances très saines compte tenu de la conjoncture selon les déclarations de Claude Hokes, adjoint aux finances.

Néanmoins, les questions clairement formulées dans notre courrier du 25/11 demeuraient sans réponse,

Nous vous rappelons vous avoir demandé expressément de nous communiquer les documents suivants au motif que les sols ont été déclarés en « mauvais » état en 2004:

- **les rapports du 03/12/1996 et 03/12/2000 (réalisés par Guy VAUGEOIS) cités dans les DTA en notre possession,**
- **comme demandé par e-mail à Monsieur Heitmann en date du vendredi 21 novembre, les résultats des contrôles réguliers qui auraient été réalisés par la suite selon les préconisations en vigueur, et tout document relatif à toutes interventions de réfections ponctuelles dont ces sols ont bénéficié depuis 2004, jusqu'à aujourd'hui (réalisés aussi bien par vos services et que par les entreprises agréées).**

Messieurs Heitmann et Aubry n'étaient pas en possession de ces documents.

Nous les avons interrogés sur les contrôles périodiques, mais force est de constater que nous avons un très sérieux point de désaccord face à l'obligation de surveillance.

En effet, vous-même avez déclaré au conseil municipal qu'une surveillance visuelle est suffisante, et nous avons appris avec stupéfaction par Messieurs Heitmann et Aubry que depuis 2004, qu'en dehors de contrôles visuels hebdomadaires réalisés par le concierge du groupe scolaire Bouchesèche en la personne de M. Stojanovic, aucun contrôle périodique ni aucune mesure d'empoussièremment n'ont été réalisés.

M.Stojanovic ne semble disposer d'aucune qualification dans le domaine de l'amiante et son niveau de compétence pour l'évaluation de l'état de dégradation des sols reste opaque, Monsieur Aubry ayant rétorqué qu'un contrôle visuel pouvait être fait aussi bien par le concierge que par un technicien qualifié.

La réponse à notre demande sur les mesures de comblement, la fréquence des vérifications et l'existence d'un registre où seraient consignées ces données, est tout aussi inattendue.

Le registre n'existe pas. Des documents internes existent mais par nature ils ne sont pas accessibles au public.

Il nous a par ailleurs été impossible d'obtenir des informations techniques sur les mesures de comblement des trous.

Vous n'êtes pas sans savoir que le DTA a pour mission d'établir un repérage et une identification des matériaux mais aussi de surveiller l'évolution des substances détectées afin d'agir en cas de dégradation des matériaux qui font encourir le risque de dispersion des particules.

Selon nos informations, lorsque l'état de conservation des matériaux détectés est mauvais, la loi prévoit une réévaluation périodique tous les 3 ans du niveau de dégradation de l'amiante dans les zones repérées.

Nous sommes donc en présence d'une situation délicate car le DTA de notre école s'avère incomplet et les informations sur la surveillance évoquée par Messieurs Heitmann et Aubry manquent de fiabilité car elles ne proviennent pas d'une société agréée et elles ne sont pas accessibles au public que nous représentons.

Nous vous informons par ailleurs que certains arguments ont été avancés face à notre émoi et nous ont littéralement indignés. Lorsque par exemple, nous évoquons la possibilité que de jeunes enfants ont peut-être été exposés à des particules d'amiantes, comment peut-on nous rétorquer que certains enfants sont déjà exposés au tabagisme passif ?

Ce type de raisonnement ne permet pas de s'exonérer de faire appliquer la loi Evin, pas plus qu'il ne permettrait de s'exonérer de la loi et du principe de précaution imposé aux propriétaires d'ERP en matière d'amiante

Comment peut-on arguer des finances de la collectivité quand la situation dure depuis 10 ans, quand vous annoncez que le taux d'endettement par habitant de Hœnheim est parmi les plus bas de la CUS ?

Quelle réaction peut-on espérer lorsqu'à la question sur les désagréments possibles de la technique d'encapsulation, il nous est répondu qu'ils sont quasiment inexistantes, car tout s'est très bien passé lors de la rénovation des sols de l'Ecole du Centre ?

Travaux reportés sine die, absence d'amiante, présence d'amiante non nocive, travaux prévus sur 4 ans, DTA incomplet, surveillance incertaine, absence de moyens.... Telles sont les informations qui ont rythmé notre demande d'information légitime.

L'application de la réglementation ne nous semble pourtant pas être une demande extravagante.

Nous nous réjouissons cependant que M. Heitmann, qui souhaite « enterrer ce dossier », accède à nos requêtes, à savoir :

- des mesures d'empoussièrement effectuées par une entreprise agréée seront mises en œuvre en janvier ou février 2015 dans plusieurs salles de classes en présence d'un représentant de délégués de parents d'élève.

- Une communication auprès des parents de l'école sera faite afin de rétablir la vérité suite à l'article de presse paru dans les DNA du 07/09/2014.
- Nous informer régulièrement de l'état d'avancement des travaux de rénovation des sols.

Aujourd'hui cependant, vous n'offrez aucune garantie réglementaire ni aucune transparence sur la surveillance de la nocivité du site depuis 2004

Dépassés par le suivi de ce dossier, nous préférons communiquer le dossier à M. Gleitz, Inspecteur d'Académie de l'Education National.

Nous vous remercions pour toute l'attention que vous consacrerez à ce courrier et vous présentons, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Marion SIFFERT  
Représentante des Délégués de  
Parents d'Elève de l'Ecole  
Maternelle du Ried